

Année

2009

France Académie Self-Défense

FORMATION

Dossier D'inscription

Instructeur Moniteur

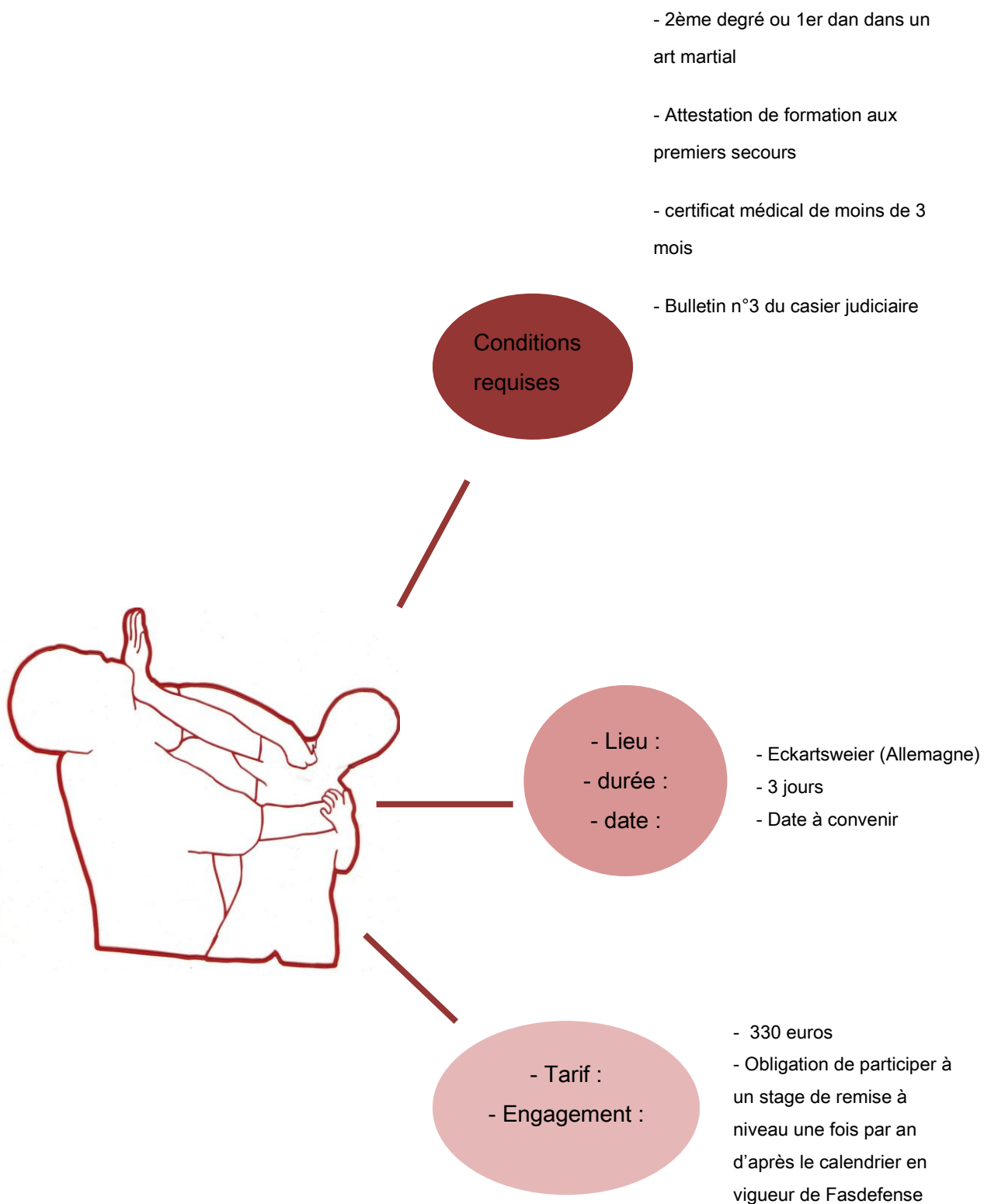
en Self Défense



Sommaire

SCHÉMATISATION DES CONDITIONS :	3
DIPLÔME D'INSTRUCTEUR MONITEUR	4
FICHE D'INSCRIPTION : FORMATION INSTRUCTEUR MONITEUR EN SELF-DÉFENSE	10
RENSEIGNEMENTS SUR LE STAGIAIRE.....	11
CHARTRE DE L'ENSEIGNANT FRANCE ACADÉMIE SELF-DÉFENSE.....	12

Schématisation des conditions :



Diplôme d'instructeur moniteur

Objectif :

Le DIM est un diplôme permettant à son titulaire qui a suivi une formation initiale de trois jours de pouvoir enseigner, de façon strictement bénévole et en pleine autonomie, la self-défense civile. Le diplôme est valable une année.

Son champ d'action :

Son titulaire peut ouvrir une section de self-défense avec l'obligation d'être affilié à FASD afin d'être reconnu.

Modalité d'inscription :

L'intéressé doit faire la demande auprès du comité pédagogique. Mais celle-ci peut être rejetée. Afin de conserver la validation de son diplôme, le candidat a obligation d'une remise à niveau chaque année lors de la formation prévue à cet effet, par FASD et mentionnée sur le calendrier.

Conditions d'inscription :

Le candidat devra être au moins 1er degré le jour de sa demande et avoir 18 ans révolus. Il devra présenter une copie de l'extrait du casier judiciaire n°3 (datant de moins de 3 mois) et être à jour de sa cotisation et de sa licence.

Il devra être muni d'un diplôme de secourisme et d'un certificat médical datant de moins de trois mois le déclarant apte à pratiquer la self-défense.

Durée de la formation :

La durée de la formation est de trois jours.

Règlement :

Versement de la somme de 330 € lors de l'inscription.

Tout stagiaire n'ayant pas réglé le coût de la formation ne pourra accéder à celle-ci. En cas d'interruption de la formation à l'initiative du candidat aucune somme ne sera restituée.

Organisation de la formation :

Celle-ci est organisée d'après le calendrier en vigueur de FASD.

Contenu de la formation :

La formation est constituée de trois parties :

Partie 1 : Institutionnelle :

- La création d'un club associatif, le gérer et l'affilier
- La réglementation
- La filière des formations
- Le programme des différents degrés et niveaux
- Le cadre légal de la légitime défense

Partie 2 : Pédagogique

- Structurer un cours
- Viser des objectifs pédagogiques
- Accueillir le public
- S'adapter aux différents publics

Partie 3 : Technique

- Le candidat aura à mener un cours dans un club de son secteur géographique afin de démontrer ses compétences techniques et pédagogiques.

Les modules à connaître

Les modules mis en place par *Fasdéfense* font l'objet d'une recherche en matière de self-défense afin de pouvoir s'adapter à des situations critiques quel que soit le lieu.

DS : Défense sur saisies

- Vis-à-vis
- Saisie inverse
- Au collet
- Variante
- Au collet à deux mains
- De côté
- Arrière à une main en vis-à-vis
- Arrière à une main en croisé
- Arrière à deux mains

DF : Défense sur frappes

- Coup de poing circulaire
- Coup de poing droit
- Sur uppercut
- Coup de tête
- Sur coup de pied frontal (droit au ventre)
- Sur coup de pied circulaire (tronc)
- Sur coup de pied circulaire (tibia)

DE : Défense sur étranglements

- De face
- De côté
- Arrière
- Guillotine (avant/arrière)

DAS : Défense au sol

- En cavalier sur le dos
- Sur le ventre
- De côté avec étranglement
- En cavalier avec menace couteau

DCA : Défense contre armes

Bâton

- Circulaire
- Du haut vers le bas
- En revers

Couteau

- En estoc
- Circulaire
- Du haut vers le bas (en pic à glace)
- En revers

Bouteille

- Circulaire
- Sur menace
- Du haut vers le bas

DAF : Défense sur arme à feu

- Menace de face
- Arrière
- Variante
- Frontale

AI : Armes improvisées

Revue

- Saisie une main

Parapluie

- Saisie de côté
- Sur coup de poing
- Saisie au collet

DDEC : Défense dans un espace confiné

Cage d'escalier

- Saisie de face
- Sur coup de pied
- Menace couteau par l'arrière
- Saisie de jambe

Sur chaise

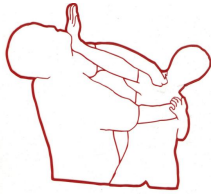
- Sur coup de poing
- Sur saisie

Couloir

- Saisie latérale
- Barrage avant
- Contre un mur

En sous-sol

- Saisie arrière
- Menace avant avec couteau
- Menace arrière avec couteau
- Menace couteau à la gorge
- Menace couteau de face



France Académie Self Défense

PASCAL HAMM

29 boulevard de Nancy

67000 Strasbourg

www.fasdefense.fr

Fiche d'inscription : Formation instructeur moniteur en Self-Défense

A renvoyer en deux exemplaires

Engagement à recopier et à compléter à la main sur cette feuille.

Je soussigné(e) (*Nom, Prénom*) m'engage sur l'honneur au cours de cette formation et après celle-ci :

- A respecter les lois régissant la Self Défense, la légitime défense
 - De respecter le code moral des arts martiaux et des sports de combat
 - A assumer pleinement la sécurité des candidats que j'aurai à former.
 - A enseigner la Self-Défense avec honnêteté et loyauté.
 - A parfaire mes connaissances par des formations physiques et mentales.
 - A suivre la formation du au
- (noter la date de session qui vous correspond)

Fait à (*ville*) (*date*).....

(*Nom, Prénom*)

(*Signature*).....

Renseignements sur le stagiaire

NOM :

PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro de sécurité sociale :

Téléphone (dom.) :

Téléphone (prof.) :

Téléphone (portable) :

E MAIL :

Date et signature du STAGIAIRE :

Date et signature du PRESIDENT DE L'ASSOCIATION Mlle. HAMM Cathy

Date et signature du DIRECTEUR TECHNIQUE M. HAMM Pascal

Charte de l'enseignant France Académie Self-Défense

Article 1 – Ethique :

- L'enseignant de France Académie Self Défense s'engage à diffuser son savoir dans le respect du cadre légal de la légitime défense.
- Il aura soin de choisir ses élèves et de ne réserver l'apprentissage de techniques dangereuses qu'à un public avancé ayant fait preuve de sa bonne moralité.
- Il s'engage à ne pas enseigner à des groupes politiques, religieux ou paramilitaires quelle que soit la tendance à l'exception des organismes de sécurité publics ou des entreprises privées.

Article 2 – Compétences :

- L'enseignant de France Académie Self Défense s'engage à continuer à se former et pour cela à participer activement aux divers stages et aux formations de recyclage afin de contribuer à son développement personnel.
- Pour chaque contribution technique d'importance dont il sera l'auteur (technique de défense, exercice de préparation, etc.) son nom figurera dans les documents pédagogiques et de référence. Cette reconnaissance n'entraînera pas de droit spécifique supplémentaire.
- Il devra en outre continuer à s'entraîner régulièrement à la discipline qu'il enseigne et participera à au moins un stage par an de remise à niveau pour instructeurs organisé par France Académie Self Défense

Article 3 – Comportement :

- L'enseignant de France Académie Self Défense se doit d'avoir un comportement et une droiture irréprochables surtout quand il s'agit de représenter France Académie Self Défense.
- Il prendra soin de ne pas tenir de propos grossiers agressifs ou provocateurs (à caractère sexuel, politique, xénophobe ou raciste) ni d'avoir de débordements excessifs en public.
- Il fera respecter le règlement intérieur et les principes éthiques de France Académie Self Défense.

Par conséquent il interdira les discussions politiques ou religieuses dans ses cours ou ses stages.

Article 4 – Confidentialité :

- L'enseignant de France Académie Self Défense ne divulguera pas à d'autres disciplines, écoles, ou fédérations, les techniques, méthodes pédagogiques et d'entraînement spécifiques de France Académie Self Défense.
- Il s'abstiendra également de communiquer à l'extérieur les documents de France Académie Self Défense ou rédigés par lui portant sur ses techniques et méthodes pédagogiques et d'entraînements spécifiques.
- Les communications médiatiques devront être avisées à PASCAL HAMM ou la personne déléguée par lui, avant leur parution.

Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance de la chartre de l'enseignant FASD, et à m'y conformer.

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

Signature du Directeur technique :

(Une copie sera remise à l'intéressé)